



AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT 2025-04
RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BATIMENTS

Avis est par les présentes donné par la soussignée, que le *Règlement 2025-04 – Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments* a obtenu un avis de conformité de la MRC de Nicolet-Yamaska lors de la séance des maires du 21 janvier dernier par la résolution 2026-01-008. Il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement vise à ajouter aux règlements d'urbanisme, un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Le règlement est disponible au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Célestin, ce 28^e jour de janvier 2026.

Stéphanie Hinse

Directrice générale et greffière-trésorière